



Grève du BAC et du BREVET : une grève pour l'avenir de l'Éducation Nationale !

Enseignants et personnel de l'Éducation Nationale, C'est le mépris du gouvernement Macron et de son ministre Blanquer qui amène à la grève des examens !

Alors que le mal-être des personnels est croissant face à la casse de nos conditions d'enseignement, notre paupérisation, des suppressions de postes, le sabordement des conditions d'apprentissages des élèves, des programmes et des diplômes, au nom de l'« austérité budgétaire », le gouvernement Macron et son ministre Blanquer forcent le pas vers la destruction pure et simple de la fonction publique et donc l'Éducation Nationale, dernier rempart face au tout-libéralisme.

Mais cette austérité budgétaire n'est que le masque derrière lequel se cachent les allègements fiscaux de la finance du CAC 40.

Moins de fonction publique c'est encore moins d'impôts pour eux !

Pour qu'ils payent moins d'impôts, il faut précariser la fonction publique :

Les articles 6, 7 et 9 de la loi de transformation de la Fonction publique permettront la généralisation de la contractualisation.

L'article 8 crée même un nouveau type de contrat encore plus précaire, le « contrat de projet », un contrat à durée déterminée compris entre 1 et 6 ans n'ouvrant aucun droit ni au CDI ni à la titularisation, par exception au droit commun.

Pour que nous ne nous opposions pas à leurs attaques contre la fonction publique, il faut nous ôter nos droits :

Par les articles 11, 12 de la même loi, l'évaluation et la mutation des personnels ne font l'objet d'un contrôle par les CAPA.

L'article 13 fait du chef d'établissement pour le secondaire ou de l'inspecteur pour le primaire les seuls responsables de l'évaluation des agents dont dépendra la rémunération, par, sans aucun recours possible en CAPA.

Et l'article 15 va encore plus loin en instaurant une nouvelle sanction décidée par le supérieur hiérarchique : l'exclusion temporaire de 3 jours, sans aucun recours possible non plus en CAPA.

Pour finir, **l'article 26** introduit la rupture conventionnelle dans la fonction publique, autrement dit l'État pourra supprimer les postes sans reclasser les agents et pour les forcer à rompre, **l'article 28** prévoit le détachement d'office de fonctionnaires dans une entreprise privée.

La loi de transformation de la Fonction publique est donc largement conçue pour faire disparaître des postes de fonctionnaires et le statut du fonctionnaire.

Devant la gravité de la situation, les organisations syndicales représentatives du public et du privé, de l'enseignement agricole et les Stylos rouges, ont déposé un préavis de grève sur le mois de juin.

Elles appellent tous les personnels à poursuivre les actions locales, à se réunir en assemblées générales pour organiser la grève le 17 juin, premier jour des épreuves du baccalauréat, et décider des suites à donner au mouvement jusqu'au

Retrait des réformes des lycées et du baccalauréat !
Retrait des projets de loi « École de la confiance »
et « Fonction publique » !